

# A1

# Résorber les dépôts sauvages

## Objectif général visé

A : Réduction des facteurs défavorables aux habitats et espèces d'intérêt communautaire

## Priorité



## Finalité de l'objectif

- Maîtriser les dépôts de déchets et comblements de zones humides
- Éviter le comblement des zones humides pour un autre usage

## Actions liées

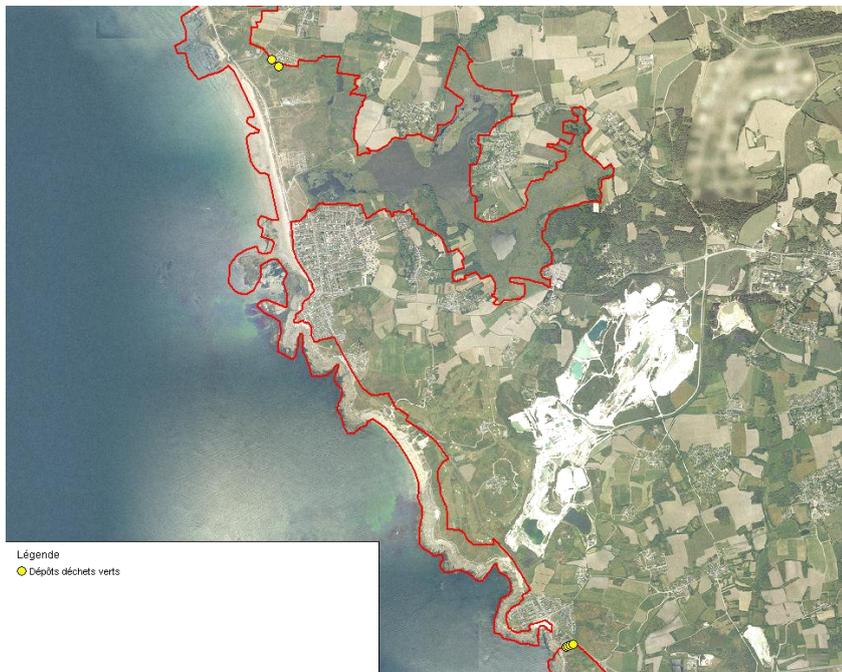
B7, D1, D2, D3, E1, E2

## Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés

- Tous les habitats et les espèces.
- En particulier les milieux humides.

## Secteur concerné

Ensemble du site



Carte non exhaustive de localisation des dépôts sauvages recensés lors de la cartographie sur la partie Littoral de Guidel-Ploemeur (Réalisation : Biotope)

<b>Maîtres d'ouvrage potentiels</b>	<b>Autres partenaires potentiels</b>	<b>Financements potentiels</b>
Propriétaires et gestionnaires dont COCOPAQ, Cap l'Orient agglomération, Communes, FDC 56, CG 56 et 29	Associations, Entreprises privées	Contrats Natura 2000

## Coût total estimé

Variable, selon devis. Minimum de 6 000 à 9000 €.

## Enjeux et problématiques

La présence sur le site de dépôts sauvages de déchets et la nature même de ces déchets est particulièrement néfaste pour les milieux naturels présents, et particulièrement les zones humides (problèmes de comblement, ruissellement de produits, pollution...). Ces dépôts et déchets ont plusieurs provenances et des effets importants :

➤ **Extension d'urbanisation et comblement de zones humides**

De nombreux secteurs ont été remblayés (encore récemment aux abords du Petit Loc'h). Souvent ces zones ont été comblées avant d'être attribuées à d'autres usages : dépôts, extensions d'urbanisation, parking, enfouissement de réseaux...

➤ **Dépôts sauvages de déchets verts**

Ils entraînent une rudéralisation du milieu et favorisent le développement d'espèces envahissantes. Ces dépôts se retrouvent essentiellement aux abords des parkings. Des espèces envahissantes, tel le yucca ou l'herbe de la pampa, sont souvent relevées à proximité de ces dépôts.

➤ **Dépôts de déchets inertes**

Ils entraînent une rudéralisation du milieu par l'apport de graines et de matériaux exogènes et localement peuvent détruire un habitat en le recouvrant. Entre autres, un ancien dépôt est relevé au niveau de la zone humide de Pen er Malo le long de la route D162.

➤ **Dépôts de déchets non inertes**

Ils peuvent détériorer la qualité des milieux et la qualité de l'eau par l'apport de polluant. Sur le site une ancienne décharge est à noter en arrière de la route côtière au niveau de la plage du Loc'h. Ce secteur a été réhabilité en aire de stationnement.

Les zones humides du Petit et du Grand Loc'h correspondent à une ancienne lagune autrefois envahie par la mer sur une profondeur de 2 km. Un système de vannes a été installé. Il permet l'évacuation de l'eau douce et empêche les remontées d'eau de mer.

Cette zone est soumise à différents facteurs néfastes pour le maintien des habitats et espèces d'intérêt communautaire, dont la détérioration par des remblais et des dépôts d'ordures : de nombreux remblais ont été effectués réduisant la surface de la zone humide. Sur ces remblais poussent essentiellement des espèces rudérales.

## **Mesures liées à l'objectif**

### **1. Mesures existantes, à pérenniser et développer**

➤ **1.1 Cartographie des zones humides du site**

Cette cartographie reprend les données fournies par la carte des milieux naturels réalisée dans le cadre de la procédure Natura 2000. Ainsi, tous les milieux à caractère humide du site ont été intégrés à la carte générale. Cette cartographie a déjà été réalisée.

➤ **1.2 Cartographie des zones humides à l'échelle du territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Lorient.**

Cette cartographie, réalisée par le bureau d'études Xavière Hardy, permet d'insérer les actions dans un cadre plus global, à l'échelle du territoire de Cap l'Orient agglomération. Elle précise la typologie des habitats humides et fait des préconisations quant à leur gestion. La mise en œuvre de certaines mesures pourra être financée dans le cadre d'un programme Leader porté par Cap l'Orient agglomération.

➤ **1.3 Localisation et mise en œuvre de préconisations de gestion des zones humides dans les documents d'aménagement du territoire.**

Elle devrait permettre de mieux prendre en compte la préservation des habitats humides dans les documents d'urbanisme et éviter les extensions d'urbanisation ou d'infrastructure sur ces milieux fragiles.

### **2. Mesures proposées**

➤ **2.1 Résorption des dépôts sauvages.**

## Mesures liées à l'objectif

### 1. Mesures existantes, à pérenniser et développer

- **Localisation des zones** de dépôts sauvages
- **Recherche des propriétaires des dépôts ou des déchets** : recherche cadastrale, recherche d'indice de propriété des déchets...
- **Faire enlever des dépôts** quand les personnes sont connues, conformément à la législation en vigueur
- **Enlèvement des dépôts**, dans le cas où le propriétaire du dépôt n'est pas connu, en particulier au niveau des habitats d'intérêt communautaire, par la collectivité : ramassage des déchets et évacuation vers des sites appropriés en fonction des types de déchets
- **Pose de panneaux temporaires d'information** indiquant l'interdiction de déposer des déchets sur le site actuel au niveau sur les zones de dépôt.

#### ➤ 2.2 Définition d'un lieu de stockage pour les matériaux de chantier

Définir les secteurs non sensibles qui peuvent servir de lieu de stockage des matériaux lors de chantiers, à proximité du site. La définition d'un lieu de stockage et d'un protocole d'intervention devra se faire en concertation avec les acteurs concernés (notamment les collectivités, carrières...).

#### ➤ 2.3 Surveillance du site

Embauche d'un garde nature effectuant une surveillance des milieux naturels pour prévenir certains dépôts sauvages plus ou moins organisés et veiller à faire respecter la réglementation concernant les déchets.

## Calendrier prévisionnel

Mesure	Année					
	N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
1.1 Cartographie des zones humides du site	Réalisée (DOCOB)					
1.2 Cartographie des zones humides à l'échelle de	Réalisé					
1.3 Mise en œuvre de préconisations de gestion des zones humides	Dès la fin de l'étude des milieux humides de Cap l'Orient agglomération, en fonction des opportunités					
2.1 Résorption des dépôts sauvages	X	X				
2.2 Définition d'un lieu de stockage	X					
2.3 Surveillance du site	X	X	X	X	X	X

## Coûts estimatifs

Mesure	Estimation
1.3 Mise en œuvre de préconisations de gestion des zones humides	À définir, selon mesures
2.1 Résorption des dépôts sauvages	Selon devis : 6 zones de dépôts identifiées, variables en volume, accessibilité et composition
2.2 Définition d'un lieu de stockage	Selon devis : étude à faire réaliser
2.3 Surveillance du site	Garde nature : 1/2j ETP / semaine, soit 100 à 150 € net / mois pour un SMIC. Total = 6 à 9 000 €

## Indicateurs de suivi des mesures et de réussite de l'objectif

Mesure	Indicateurs
1.2 Cartographie des zones humides à l'échelle de Cap l'Orient agglomération	Présentation de la cartographie aux services des collectivités concernées
1.3 Mise en œuvre de préconisations de gestion des zones humides	Facture des travaux

<b>Indicateurs de suivi des mesures et de réussite de l'objectif</b>	
<b>Mesure</b>	<b>Indicateurs</b>
2.1 Résorption des dépôts sauvages	Factures du travail ou attestation de la décharge ayant reçu les déchets, attestation du garde nature après tournée
2.2 Définition d'un lieu de stockage	Facture de l'étude ou remise du rapport localisant les sites
2.3 Surveillance du site	Rapport de tournée
<b>OBJECTIF</b>	<b>Nombre de dépôts sauvages en baisse</b>